

Union Locale C.G.T. Molsheim – Obernai – Schirmeck



9 rue de l'Eglise – 67120 MOLSHEIM – tél/fax : 03.88.38.44.40
ul-cgt.molsheim@wanadoo.fr

Obernai, le 26 octobre 2020

M. Taras GLUSKO
24 Rue de Bruxelles
67000 STRASBOURG
Délégué Syndical
au sein de la SAS « L'O », Déléguataire de Service Public,
6 Rue du Mal de Lattre de Tassigny
67210 OBERNAI
Lettre recommandée avec accusé de réception
1A 179 277 9776 0

Monsieur Bernard FISCHER
Président de la Communauté de Communes
du Pays de Sainte-Odile
38 Rue du Maréchal Koenig
67210 OBERNAI

Objet : Centre Aquatique Intercommunal « L'O »

Monsieur le Président,
Madame, Monsieur,

C'est en 2010 que l'Espace Aquatique l'O ouvrait ses portes pour la première fois. Ce projet porté par la Communauté de Commune du Pays de Sainte-Odile nourrissait une grande ambition : celle d'offrir à ses habitants un équipement

prestigieux et de belle qualité dont la ville d'Obernai peut aujourd'hui encore s'enorgueillir.

Afin d'en faciliter la gestion et d'en optimiser les capacités, il avait été décidé par les représentants de la collectivité de confier cet équipement sportif de premier plan à un acteur privé dans le cadre d'une Délégation de Service Public. Ce choix devait selon ses partisans permettre d'une part d'économiser l'argent public en déléguant les coûts de fonctionnement au prestataire privé et d'autre part de laisser le soin à ce même prestataire de dynamiser l'équipement de manière optimale. Chacun pouvait donc y trouver son intérêt.

Cependant, après dix ans de fonctionnement sous ce régime qui a vu se succéder trois délégataires différents, le constat suivant s'impose : la délégation de service public semble créer plus de problèmes qu'elle n'en résout.

Tout d'abord au niveau de l'emploi, en effet lors de son ouverture le centre aquatique comptait au total 41 emplois. Aujourd'hui ce nombre est tombé à 20. Cette diminution de l'effectif qui visait initialement à rééquilibrer les comptes d'une entreprise déficitaire n'a eu pour seule conséquence qu'une dégradation progressive des conditions de travail pour les salariés restant, instaurant dès lors un climat de défiance entre ceux-ci et leur direction. Les nombreux mouvements sociaux ayant secoué l'entreprise depuis 2016 illustrent parfaitement ce fait.

Soulignons ensuite l'incapacité des gestionnaires successifs à organiser convenablement le travail des salariés qui a finalement entraîné une baisse significative de la qualité des prestations proposées à la clientèle, quand certaines d'entre elles n'étaient pas tout simplement supprimées (bassins fermés, pannes techniques, etc...). À de nombreuses reprises les salariés, par le biais de leurs représentants, ont alerté leur direction quant à leur impuissance à effectuer convenablement les tâches qui leurs étaient confiées par manque de moyens matériels et humains.

Cette désorganisation se constate notamment par la succession effrénée de directeurs d'établissement, dix depuis l'ouverture du site, dont deux rien que sur la dernière année. À l'heure actuelle les salariés se retrouvent livrés à eux-mêmes, sans aucun objectif ni aucune hiérarchie vers laquelle se tourner en cas de problème.

Précisons à toutes fins utiles qu'au moment où ce courrier est rédigé à seuls 3 bassins sont ouverts sur les 6 que compte l'établissement, c'est là la conséquence directe des méthodes de gestion de l'actuel délégataire qui se retrouve incapable de constituer des équipes stables dans le temps.

À cela ajoutons aussi des méthodes de management discutables (et dénoncées notamment par un ancien directeur), des violations répétées des droits des salariés contraignant ceux-ci à mener des actions en justice, avec succès, auprès du TGI de SAVERNE et de la Cour d'Appel de COLMAR (convention collective du sport), ainsi qu'une politique de revalorisation salariale inexistante qui provoque de très fortes tensions dans les relations de travail au point que la Médecine de Travail se soit vue contrainte d'engager un plan de diminution des risques psychosociaux. Là encore les délégataires successifs se sont illustrés par leur absence de volonté à remédier à ces problèmes poussant régulièrement les salariés à la colère.

La conséquence prévisible de cette situation est sans appel : la clientèle déserte l'établissement. Le Centre Aquatique qui faisait la fierté de la ville d'Obernai et de ses alentours voit sa réputation s'effondrer. La désaffection du public pour l'équipement place l'entreprise dans une grande précarité économique ce qui a contraint la Communauté de Communes à rallonger continuellement la subvention allouée aux prestataires successifs, passant de 250 000 € en 2010 à 1 300 000 € aujourd'hui (950.000 en décembre 2019, puis 350.000 en juin 2020) et ce sans qu'aucune amélioration ne soit constatée.

En effet, malgré cette hausse spectaculaire des subventions, l'actuel délégataire persiste à mettre en avant un déficit chronique qui justifierait sa politique d'austérité.

Dans cette situation absurde nous nous interrogeons sur la légalité et la moralité d'une telle démarche...

Par le présent courrier les salariés tirent la sonnette d'alarme. Les délégataires successifs ne semblent pas prendre la mesure de l'échec de leurs méthodes de gestion (qui présentent de remarquables similitudes d'un groupe à l'autre), jusqu'à rendre les salariés et leurs représentants responsables de la situation. Le doute plane quant à la capacité d'un acteur privé à gérer efficacement l'équipement.

C'est pourquoi les salariés, en dernier recours, se voient contraints de faire appel à leurs élus. Après dix ans de gestion calamiteuse l'heure est venue de faire le bilan et de tirer les conclusions qui s'imposent.

S'inscrivant dans une démarche constructive, avec la volonté de travailler main dans la main avec les représentants de la collectivité afin de redynamiser cet équipement que tous en tant qu'habitants du Pays de Sainte-Odile ont à cœur de préserver. Les salariés sollicitent un entretien avec les décideurs politiques afin que des solutions efficaces et pérennes soient trouvées.

Taras GLUSKO
Représentant des salariés



Copie :

Les Élus du Communauté de Communes du Pays de Sainte-Odile / OBERNAI

Pièce jointe : une pétition

Pétition des salariés du Centre Aquatique L'O d'OBERNAI

La lettre du 26 octobre 2020.

NOM	PRENOM	FONCTION	SIGNATURES
GLUSKO	TARAS	MNS	
KNODERER	Maxime	Technicien	
DEWEZ	Linda	agent d'entretien	
Dewez	Dorian	agent d'entretien	
EHLB	JESSICA	Agent d'entretien	
George	Airno	Hôtesse d'accueil	
GLAESER	Svetlana	Hôtesse d'accueil	
MAS	ERIC	BNSSA	
Goering	Barbara	Accueil	
Schnitzler	Christophe	BESSAN	
KNODERER	Guillaume	MNS	
Dillenseger	Suzanne	Agent d'entretien	
MAILLER	RODRIGO	maître nageur	
DUPUY	Gaëtan	MNS	
Pontier	Melanie	Agent d'entretien	

15/